



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mars 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 mars 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2003

**Nouvelles modalités de facturation des repas dans les restaurants  
scolaires de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers* :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Conseillers* :

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Les différents systèmes utilisés depuis quelques années (carte à puce ou pointage des présents) ont montré leur limite et ont généré de lourds dysfonctionnements.

Les difficultés rencontrées occasionnent des retards inacceptables dans la facturation de l'ordre de 3 à 4 mois.

Afin de remédier à cette situation et après avoir observé les pratiques d'autres villes de la strate, nous proposons aujourd'hui de repenser en profondeur le système en basant la facturation sur le nombre de repas mensuels prévisionnels.

La régularisation des absences se fera sur la facturation du mois suivant par l'envoi au service des Affaires Scolaire d'un justificatif (maladie : certificat médical, absence pour convenance personnelle : courrier des parents 15 jours avant la période d'absence). A l'inverse, exceptionnellement, un repas supplémentaire pourra être ajouté sur demande de la famille.

Comme par le passé, les parents opteront à l'inscription pour des semaines de 5 repas ou des semaines de 4 repas (pour les enfants qui ne déjeunent pas le mercredi). Les modifications de ce rythme seront possibles en cours d'année sur demande écrite des familles.

Une information des familles sur ces modifications sera faite dès le mois d'avril lors de l'envoi des dossiers d'inscription ou de réinscription, et expliquées lors des conseils d'école, en insistant sur la nécessité d'obtenir tous les renseignements, et tout particulièrement, ceux concernant le calcul du quotient familial.

En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera appliqué. Ce tarif sera révisé dès la réception des documents permettant le calcul du Q.F réel qui sera pris en compte à partir du mois suivant sans rétroactivité.

Rappelons que plus de 4000 enfants prennent chaque jour leur repas dans nos restaurants scolaires et génèrent plus de 50000 factures par an.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de bien vouloir accepter ces modifications.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Robert PLANTECOTE**

